

REGLEMENTS DE PARTICIPATION AU CONCOURS « Action Twitter #Nintendo3DSDay »

TERMES ET CONDITIONS GENERALES

Le concours décrit dans les Termes et Conditions détaillés permettant de gagner les prix mentionnés ci-dessous est une initiative de Nintendo Benelux B.V., Frankrijklei 33 bus 7, 2000 Antwerpen.

La participation au concours implique une acceptation de toutes les dispositions du présent règlement et de toute décision éventuelle de Nintendo Benelux B.V. concernant le concours.

La participation au concours est ouverte aux personnes résidant en Belgique, à l'exception des employés et des collaborateurs de Nintendo ou de fournisseurs impliqués.

Les participants âgés de moins de 18 ans déclarent avoir l'autorisation de leurs représentants légaux pour participer au concours. Dans le cas où cette permission n'a pas été obtenue, Nintendo Benelux B.V. peut décider de ne pas attribuer le prix jusqu'à ce que le participant puisse prouver qu'il a bien obtenu l'autorisation de ses représentants légaux. Nintendo Benelux B.V. se réserve le droit de demander à tout moment au participant de présenter une pièce d'identité valide.

Nintendo Benelux B.V. décline toute responsabilité si, en raison de force majeure ou de toute autre raison indépendante de la volonté de Nintendo Benelux B.V., la durée du concours est modifiée ou si le concours est adapté ou annulé ou la remise des prix non exécutée. Aucune indemnité ne pourra être réclamée par les participants à ce sujet.

Nintendo Benelux B.V. se réserve le droit d'exclure tout participant du concours lorsqu'il s'avère que celui-ci a fourni des informations fausses, incomplètes ou trompeuses ou en cas de fraude ou tentative de fraude.

Nintendo Benelux B.V. ne peut en aucun cas être tenue responsable en raison de mauvaises informations fournies par un participant, en ce compris, sans y être limité, un mauvais numéro de téléphone, une mauvaise adresse e-mail ou une mauvaise adresse ne permettant pas de joindre le participant.

Les participants ayant rempli de manière incorrecte ou incomplète leur formulaires de participation sont disqualifiés et ne pourront rentrer en ligne de compte pour l'attribution des prix.

Dans le cas où les prix montrés ne sont plus ou très difficilement disponibles, Nintendo Benelux B.V. se réserve le droit d'offrir un prix alternatif équivalent.

Les prix ne peuvent pas être échangés contre de l'argent comptant ou d'autres prix. Les tickets sont strictement personnels et non cessibles.

Les gagnants autorisent explicitement Nintendo à divulguer leurs noms, leurs lieux de résidence et leur envoi sur le site internet www.nintendo.be, sur Twitter (www.twitter.com/NintendoBE_FR), conformément aux dernières versions des conditions générales et politiques en matière de vie privée de Nintendo et Facebook.

Les prix seront envoyés à l'attention personnelle des gagnants via la poste. Lors de l'envoi d'un prix Nintendo Benelux B.V. ne peut être tenu responsable de la perte, des dommages ou des retards lors du traitement par les services postaux. De même, lorsque le prix est envoyé en recommandé Nintendo Benelux B.V. ne peut être tenu responsable pour les dommages, la perte ou les retards lorsque le destinataire n'est pas allé chercher le colis.

Nintendo Benelux B.V. peut modifier ces conditions de participation à chaque instant; nous vous conseillons donc pour cette raison de consulter régulièrement ces conditions. Nintendo Benelux B.V. ne garantit pas le fonctionnement normal et ininterrompu de son(ses) site(s) Internet ou des services fournis ou utilisés par elle. Malgré le plus grand soin consacré par Nintendo Benelux B.V. à l'administration de son(ses) site(s) Internet, il est possible que l'information soit incomplète ou inexacte. Le participant est lui-même responsable de la mise en œuvre des dispositions adéquates (comme les dispositions de télécommunication) pour participer à l'action.

Si un participant a une plainte ou des objections concernant l'action organisée par Nintendo Benelux B.V., il peut en informer Nintendo Benelux B.V. dans les 3 jours ouvrables à compter du moment où le fait à la base de la plainte s'est produit ou que celui-ci pouvait raisonnablement être établi en envoyant un e-mail à contact@nintendo.be avec comme intitulé 'Le nom utilisé dans les « Termes et conditions spécifiques » (mentionné ci-dessous) .

Nintendo Benelux B.V. n'est pas responsable des frais que le participant pourrait engager pour participer à l'action.

La Direction de Nintendo Benelux B.V. est seule décisionnaire pour tous les autres cas non prévus dans ces conditions.

Aucune correspondance ni aucune conversation téléphonique ou autre ne pourra être entretenue avec Nintendo Benelux B.V. sur les conditions de participation ou sur les résultats du concours.

Les décisions de la direction de Nintendo Benelux B.V. sont sans appel.

La loi belge est d'application en ce qui concerne ces conditions de participation et l'action s'y afférant.

TERMES ET CONDITIONS SPECIFIQUES

Action Twitter #Nintendo3DSDay

Les participants doivent envoyer le vendredi 13 février 2015 entre 00h01 et 23h59 un tweet créatif en réponse à la question du concours avec la mention #Nintendo3DSDay pour tenter de gagner le paquet mis en jeu. Nintendo choisira le(a) gagnant(e) parmi les envois sur base des critères suivants : originalité, créativité et lien avec Nintendo.

Pour rentrer en ligne de compte et tenter de gagner le prix (paquet) afférant au concours, il faut que :

- 1/ les participants envoient un tweet avec la réaction à la question du concours : "comment Nintendo vous à porté bonheur ce vendredi 13?" et en mentionnant le hashtag #Nintendo3DSDay
- 2/ le tweet ne fasse pas référence à d'autres marques
- 3/ le tweet ne contienne pas de langage inapproprié
- 4/ le tweet soit envoyé le vendredi 13 février 2015 entre 00h01 et 23h59

Le paquet à gagner contient :

- Une sacoche The Legend of Zelda: Majora's Mask 3D
- Une figurine Skull Kid TheLegend of Zelda: Majora's Mask 3D
- Un pendentif The Legend of Zelda: Majora's Mask 3D avec son petit sac
- Un étui Monster Hunter 4 Ultimate pour New Nintendo 3DS
- Un T-Hirt Monster Hunter
- Une farde Kirby
- Un bandeau Super Smash Bros.
- Un porte-clefs Super Smash Bros.

Il n'y a qu'un(e) seul(e) gagnant(e) qui sera informé(e) personnellement par un tweet le 16 février au plus tard.

Par l'envoi d'un tweet avec le hashtag #Nintendo3DSDay le(a) participant(e) garantit avoir obtenu tous les droits nécessaires pour envoyer ce message.

TERMES ET CONDITIONS SPECIFIQUES

Par sa participation au concours le participant accepte les termes et conditions spécifiques, en plus du règlement général du concours. En cas de divergence entre les conditions générales du concours et les conditions spécifiques, les dispositions des conditions spécifiques prévalent.

Déclaration en matière de vie privée

Nintendo respecte vos droits en matière de protection de vos données personnelles. La succursale belge de Nintendo Benelux B.V., dont le siège social se situe Frankrijklei 33, B-2000 Anvers, en tant qu'organisateur de ce concours et Nintendo of Europe GmbH, Nintendo Center, D-63760 Grossostheim, Allemagne (conjointement « Nintendo »), qui exploitent le site nintendo.be, utilisent uniquement et traitent vos données personnelles dans le mesure et pour le temps nécessaire pour le concours, conformément à la loi sur protection de la vie privée du 8 décembre 1992 et ses arrêtés d'exécution.

Vos données personnelles sont également traitées pour permettre votre participation au concours. En particulier, Nintendo ne transmettra pas vos données à un tiers et/ou ne traitera/utilisera pas vos données à des fins promotionnelles autres que celles mentionnées (les sociétés qui éventuellement offrent des services dans le cadre de l'organisation du concours, agissent au nom de Nintendo et sont obligées de traiter les données conformément aux principes ci-décrits, ne sont pas considérées comme des tiers).

Le traitement de vos données personnelles a lieu sous le contrôle et la surveillance de Nintendo Benelux B.V., succursale belge et de Nintendo of Europe GmbH. Nintendo a pris les mesures nécessaires pour éviter que des personnes non autorisées aient accès à vos données personnelles et/ou que celles-ci soient traitées de manière illégitime, perdues de manière accidentelle, endommagées ou détruites. Dans la mesure où vos données sont accessibles à des sous-traitants (au sens de la loi), Nintendo a pris les mesures contractuelles nécessaires pour garantir la confidentialité et la sécurité de vos données, et plus particulièrement, leur traitement conformément aux prescriptions de la loi pour la protection de la vie privée du 8 juin 1992 et de ses arrêtés d'exécution.

Vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles et de demander par écrit que des données erronées soient corrigées. En participant au concours, vous acceptez le traitement de vos données personnelles tel que décrit ci-dessus.